



## PROJETS D'EXTENSIONS DES SABLIERES DE SAINT-COLOMBAN

Concertation préalable dans le cadre de la  
déclaration de projet « PLU »



Version du 1er avril 2022



Les sociétés LAFARGE et GSM exploitent deux sablières sur la commune de Saint Colomban. Les matériaux extraits sont utiles pour les besoins locaux de construction.

Leur gisement étant bientôt épuisé, les sociétés travaillent depuis plusieurs années aux projets d'extensions de ces sablières afin de pérenniser l'alimentation du territoire en matériaux locaux.

**Le présent document, formulé par les porteurs de projets (LAFARGE et GSM), vise à informer le public sur les projets d'extension des sablières. Il intervient dans le cadre de la concertation préalable à la déclaration de projet portant adaptation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) organisée par la municipalité de Saint-Colomban.**

En parallèle de la déclaration de projet portée par la mairie de Saint-Colomban (délibération du 27.01.2022), Lafarge et GSM constituent des dossiers de demande d'autorisation auprès des services de l'Etat. Ces projets sont soumis à de nombreuses réglementations pour garantir le respect de l'environnement et du cadre de vie des riverains.

Les modalités d'exploitation des projets d'extensions seront présentées lors des enquêtes publiques organisées durant leur procédure d'instruction.

# SOMMAIRE

## 1/ Les sablières de Saint Colomban

- A. Les sablières actuelles Lafarge et GSM
- B. Rappel de la démarche de concertation et des engagements
- C. Une activité créatrice d'emplois et de valeurs sur le territoire

## 2/ Les grandes lignes des projets d'extensions

- A. Le projet d'extension de la sablière de « la Gagnerie » Lafarge
- B. Le projet d'extension de la sablière de « la Grande Garde » GSM
- C. Le principe d'exploitation retenu pour les projets d'extensions

## 3/ Prises en comptes des enjeux du territoire

- A. Biodiversité
- B. Acoustique et poussières
- C. Trafic routier
- D. Eau souterraine
- E. Agriculture
- F. Archéologie

## 4/ Zoom sur la procédure d'instruction des dossiers

## ANNEXES



## 1/ Les sablières de Saint Colomban

### A. Les sablières actuelles Lafarge et GSM

B. Rappel de la démarche de concertation et des engagements

C. Une activité créatrice d'emplois et de valeurs sur le territoire



# 1 LA SABLIERE DE LA GAGNERIE LAFARGE



## AUJOURD'HUI : LA SABLIERE DE LA GAGNERIE EN CHIFFRES



49 hectares de surface autorisée



350 000 tonnes de production annuelle maximum



8 salariés

16 sous-traitants (transporteurs, fournisseurs )

1 emploi de commerce de proximité généré



70% du chiffre d'affaires au profit de l'économie locale \*

50% du chiffre d'affaires financent des actions de développement durable : Emploi, Santé , Services publics, solidarité, développement économique, préservation de l'environnement \*

*\* Etude réalisée par Biom Attitude*

## 1 LA SABLIERE DE LA GRANDE GARDE



## AUJOURD'HUI : LA SABLIERE DE LA GRANDE GARDE EN CHIFFRES



65 hectares de surface autorisée



400 000 tonnes de production annuelle maximum



12 salariés

12 sous-traitants (transporteurs, fournisseurs ...)

1 emploi de commerce de proximité généré



74 % du chiffre d'affaires au profit de l'économie locale \*

48 % du chiffre d'affaires financent des actions de développement durable : Emploi, Santé , Services publics, solidarité, développement économique, préservation de l'environnement \*

*\* Etude réalisée par Biom Attitude*

## 1/ Les sablières de Saint Colombran

A. Les sablières actuelles Lafarge et GSM

**B. Rappel de la démarche de concertation et des engagements**

C. Une activité créatrice d'emplois et de valeurs sur le territoire



1

## RAPPEL DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION ET DES ENGAGEMENTS



### Groupes de travail avec les riverains en 2021

6 septembre

2 réunions

8 septembre

2 réunions

9 septembre

2 réunions



### Restitution

8 novembre

1 réunion LHG

10 novembre

1 réunion GSM

Une série de rencontres a été menée avec les habitants des villages riverains des projets : La Lande, Lincuire, Chotard, le Marais Gaté, la Douve, la Brosse Gaspaille et les Gardes.  
Plus de 60 riverains ont participé à ce cycle de rencontre.

### Réunions publiques en 2021

27 novembre

~60 participants

30 novembre

~60 participants

### Vote le 9 janvier 2022

(36.72% de participation)

Question : La municipalité de St-Colomban doit-elle adapter son PLU pour permettre l'instruction des demandes d'extensions des sablières ?

OUI : 54,37%

NON : 45.63%

Deux réunions publiques ont été organisées par la mairie de Saint-Colomban à destination de tous les colombanais dans le cadre de la consultation citoyenne. Ont notamment participé le PÉTR du Pays de Retz, la Chambre d'Agriculture, la Commission Locale de l'Eau (CLE), le CPIE Loire Anjou et L'association La Tête Dans Le Sable.

# 1

## RAPPEL DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION ET DES ENGAGEMENTS

A la suite des réunions de travail et des réunions publiques de l'automne/hiver 2021, **les projets présentés ont continué d'évoluer avec l'avancée des études environnementales et l'intégration des engagements pris par les porteurs de projets.**

### Engagements pris pour la construction des projets :

1. Développer un projet intégrant l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire
  - Etudes sur la biodiversité, l'hydrogéologie, l'intégration paysagère, étude acoustique, le trafic ...
2. Mise en place de procédés d'exploitation permettant la préservation des ressources (eau, biodiversité, agricole ...)
  - Adaptation des périmètres d'extraction
  - Adaptation des phasages et des modalités d'exploitation
3. Mettre en place des aménagements paysagers dès l'obtention de l'autorisation d'exploiter
  - Intégrations paysagères (photomontages)
  - Esquisses de réaménagements
4. Réaménagement coordonné à l'exploitation
  - Travaux de réaménagement intégrés au phasage d'exploitation
5. Mise en œuvre d'un programme d'action agricole sur le territoire
  - Réalisation d'un état initial de l'activité agricole du territoire et restitution
  - Définition d'actions en faveur de l'économie agricole en concertation avec les acteurs du territoire

### Engagements pris pour la conduite de l'activité :

6. Constitution d'un nouveau comité local de concertation et de suivi avec des riverains, élus, associations
7. Adaptation des suivis environnementaux en cas de besoin
8. Mise en place d'un canal de communication accessible

## 1/ Les sablières de Saint Colomban

A. Les sablières actuelles Lafarge et GSM

B. Rappel de la démarche de concertation et des engagements

**C. Une activité créatrice d'emplois et de valeurs sur le territoire**



# 1 UNE ACTIVITÉ CRÉATRICE D'EMPLOIS ET DE VALEURS POUR LE TERRITOIRE

## L'utilisation des granulats produits par les sablières de Saint Colomban

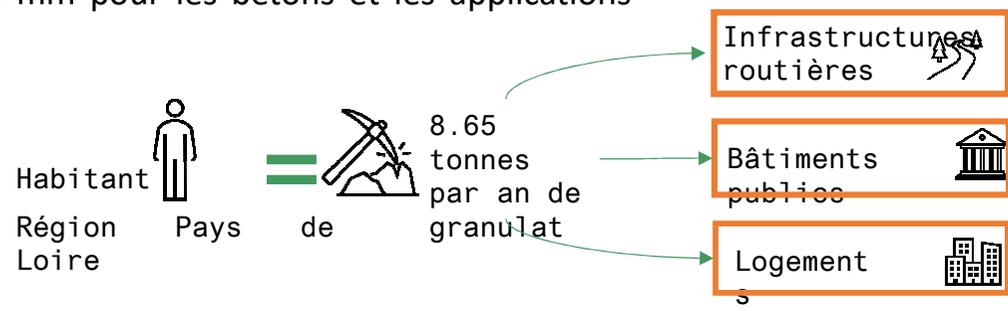
L'exploitation du gisement présent sur Saint-Colomban, permet de produire différents des sables et graviers de tailles différentes, pour différentes utilisations :

- Du sable 0/1 mm pour les centres équestres ou les terrains de sport
- Du sable 0/2 mm principalement pour faire des enduits
- Du sable 0/4 mm : Il représente 85% de la production et sert pour :
  - Le béton prêt à l'emploi,
  - Le béton préfabriqué (buse, caniveau...),
  - Le maraîchage,
  - Le sable de filtration,
  - Le négoce
- Du gravier 4/10 mm et 10/20 mm pour les bétons et les applications techniques en drainage.

Utilisation des matériaux  
70 à 75% pour une application béton (Béton Prêt à l'Emploi, Préfabrication .....)

Destination des matériaux produits sur Saint-Colomban

- ❖ 55% vendus dans un rayon inférieur à 25 km
- ❖ 90% vendus dans un rayon inférieur à 50 km
- ❖ 35% pour le territoire du Pays de Retz



# 1 UNE ACTIVITÉ CRÉATRICE D'EMPLOIS ET DE VALEURS POUR LE TERRITOIRE

La contribution des sablières au territoire

## Les Sablières de SAINT COLOMBAN



Consolidation des données issues de l'évaluation BIOM ATTITUDE des Sablières de la Gagnerie et de la Grande Garde de Saint-Colomban (44) sur la période du 01 janvier 2019 au 31 octobre 2021

## UN GISEMENT PRIMORDIAL AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SON AMÉNAGEMENT

# 49%

financent des actions de **Développement durable** : l'emploi, la santé, les services publics, la solidarité, le développement économique et la préservation de l'environnement

# 71%

au profit de **l'Économie locale**

- Un **atout pour l'économie circulaire** locale. Pour exemple, l'empreinte sociétale du recyclage des matériaux issus du "chantier CHU" est de **65%**

- Sablières intégrées dans la trame verte et bleue, réserve de biodiversité de plus de **400 espèces faunistiques et floristiques**

- Dans un rayon de 50kms, plus de **300 entreprises sont dépendantes** des produits issus des Sablières de Saint-Colomban.

### EMPREINTE SOCIETALE

**100€** de chiffre d'affaires profitent à hauteur de **49€** pour l'emploi et le développement durable (des actions sociales, économiques et environnementales)

### EMPREINTE ECONOMIQUE

**100€** de chiffre d'affaires profitent à hauteur de **71€** pour l'économie locale

### 50 EMPLOIS LOCAUX

20 salariés

28 de sous-traitants

2 de commerces de proximité



## 2/ Les grandes lignes des projets d'extensions

**A. Le projet d'extension de la sablière de « la Gagnerie » Lafarge**

B. Le projet d'extension de la sablière « La Grande Garde » GSM

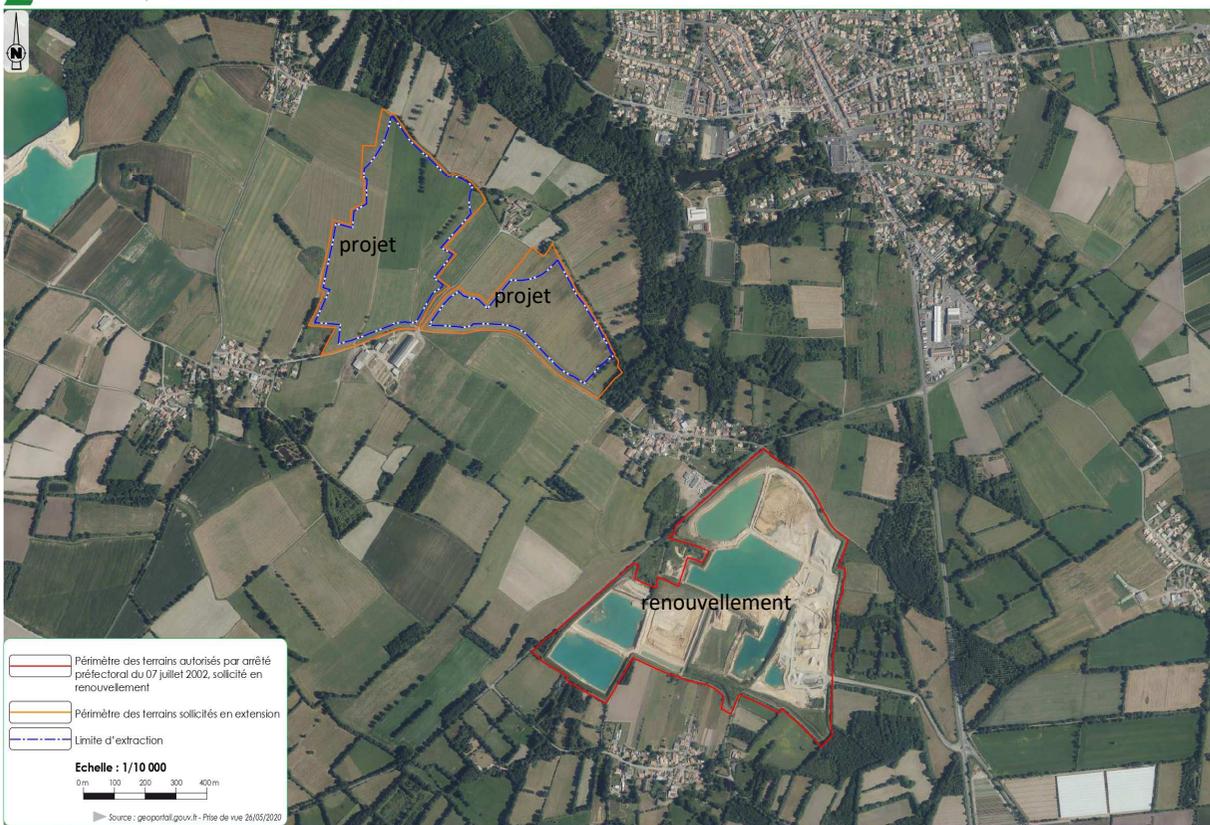
C. Le principe d'exploitation retenu pour les projets d'extensions



2

## LE PROJET D'EXTENSION PORTÉ PAR LAFARGE –SABLIERE DE LA GAGNERIE

### LAFARGE ► PÉRIMÈTRES DU PROJET



36,5 hectares dont 29 ha pour l'extraction  
49 hectares en renouvellement



350 000 tonnes de production annuelle maximum  
250 000 tonnes en moyenne par an

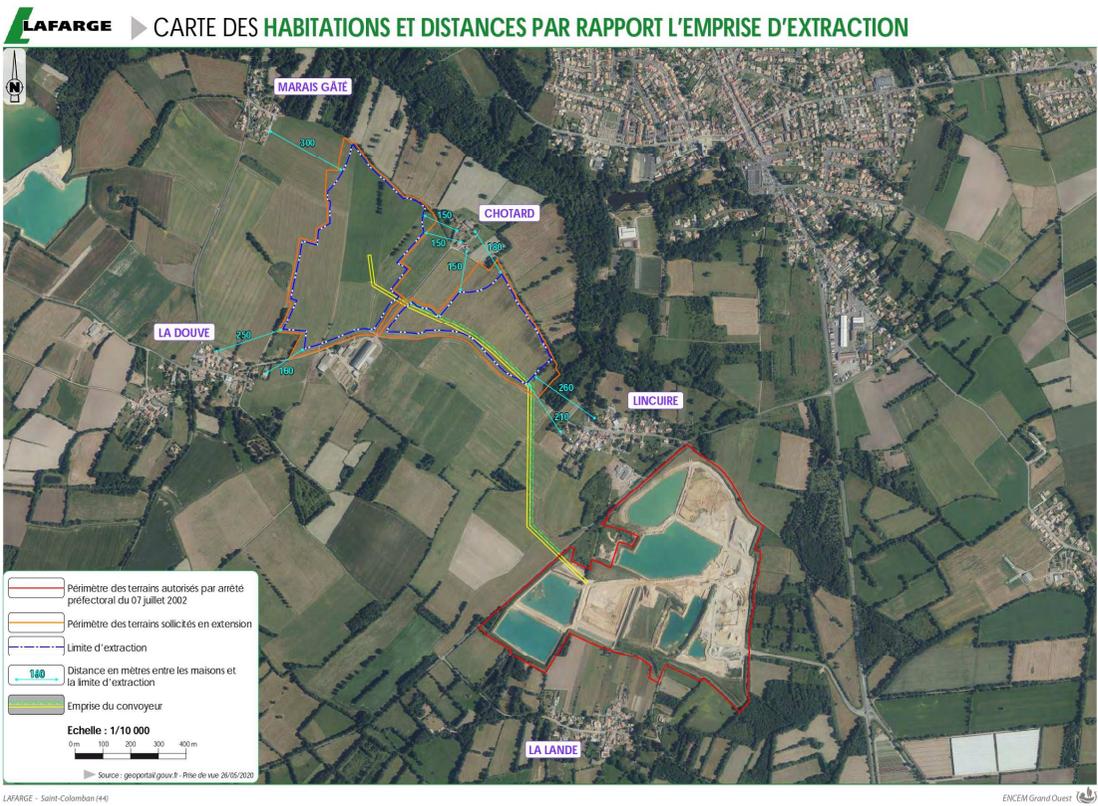


15 ans à 20 ans avec réaménagement coordonné  
5 ans de finalisation du réaménagement

### Les grandes lignes du projet :

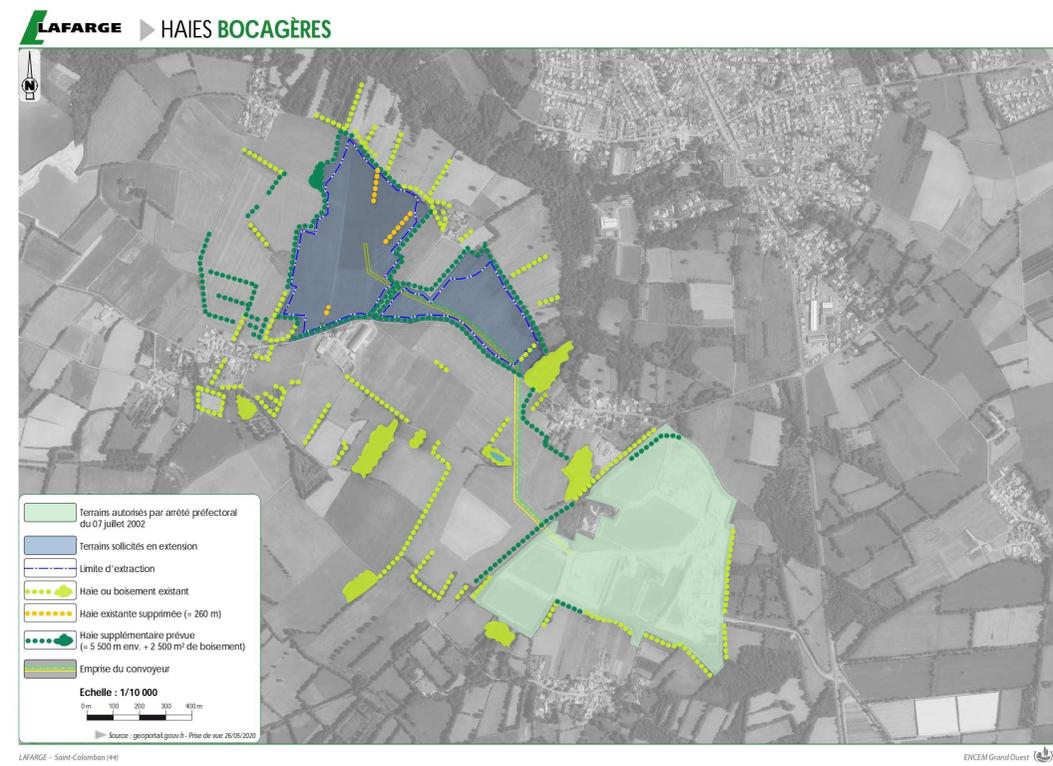
- Installation actuelle de traitement non déplacée
- Transport des matériaux extraits vers l'installation de traitement par convoyeur (bandes transporteuses) afin de ne pas emprunter les voies communales et de limiter les émissions de bruit et de poussières
- Voie d'accès à la sablière pour les camions de commercialisation inchangée (RD937)

## 2 LE PROJET D'EXTENSION PORTÉ PAR LAFARGE –SABLIERE DE LA GAGNERIE



- Distance minimale de l'extraction par rapport aux habitations de 150 m (initialement 100 mètres)
- Retrait de l'extraction entre 15 m à 20 m le long des routes (initialement 10 mètres)

*Projet d'extension s'accompagnant d'un projet de réembocagement de la commune*



# 2

## INSERTION PAYSAGERE DU PROJET

📍 OUEST Depuis le hameau de Chotard, au nord du projet d'extension

► Etat actuel



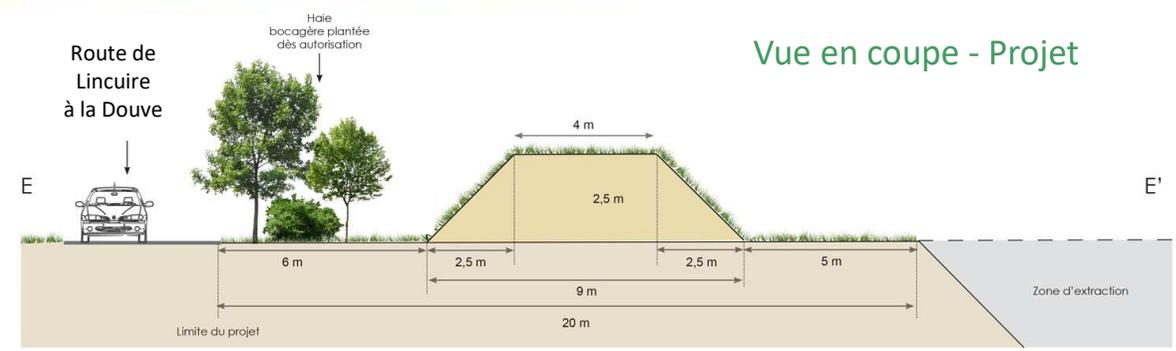
Mise en place de haies bocagères périphériques dès l'obtention de l'autorisation préfectorale d'exploiter

► Etat en cours d'exploitation (photomontage en début de phase 2)



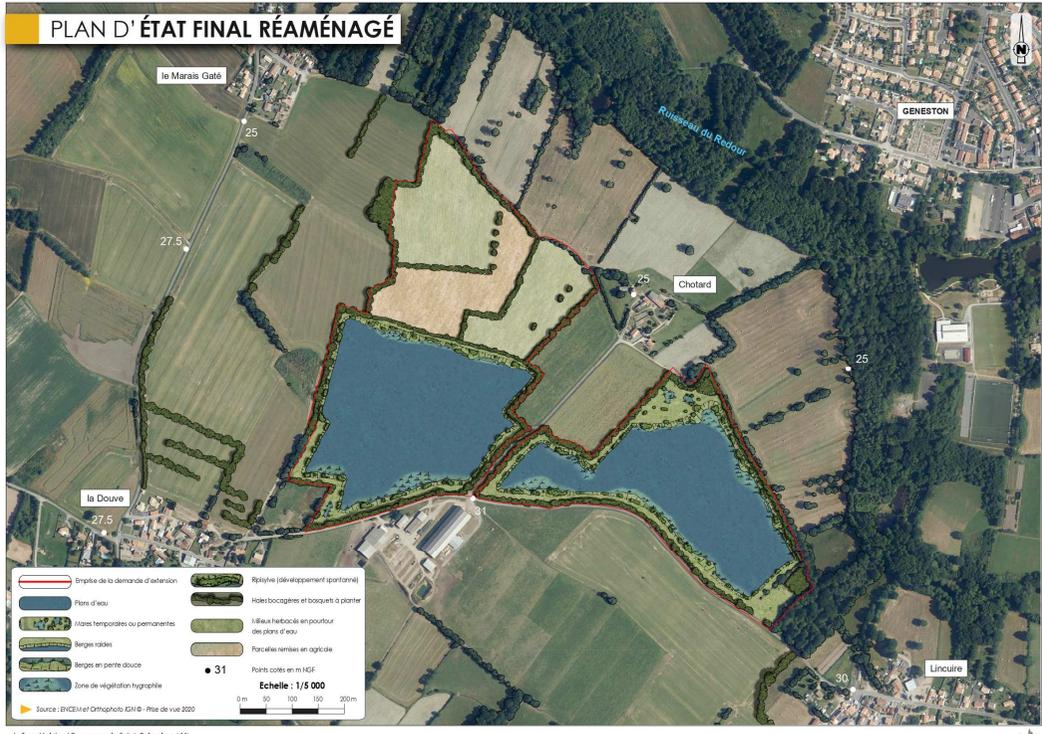
Perception uniquement du sommet de la pelle et de son bras en cours d'extraction sur le secteur des Loroux, depuis Chotard.

Photomontage :  
Actuel et en cours d'exploitation



Vue en coupe - Projet

## 2 PAYSAGE - ESQUISSE DES AMENAGEMENTS PROPOSES



### Plan de remise en état projeté pour l'extension

Depuis la route de Lincoire à la Douve, au sud du projet d'extension, vers est-sud-est



Etat initial  
Avant exploitation

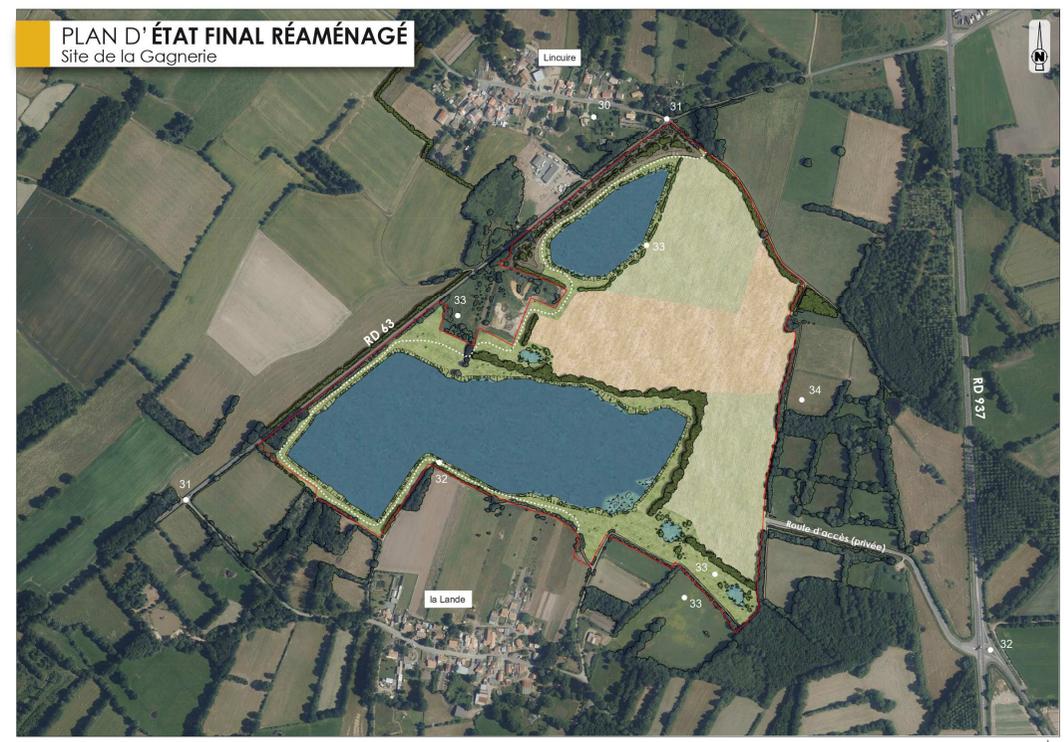


Etat final projeté  
Après réaménagement

Route de Lincoire à La Douve

Surface globale de 84,5ha (extension et renouvellement) dont :

- 37,5 ha en plans d'eau
- 28 ha aménagés en terrains agricoles
- 19 ha de terrains aménagés en faveur de la biodiversité (mares, boisements, prairie...)



### Plan de remise en état de la zone en renouvellement

## 2/ Les grandes lignes des projets d'extensions

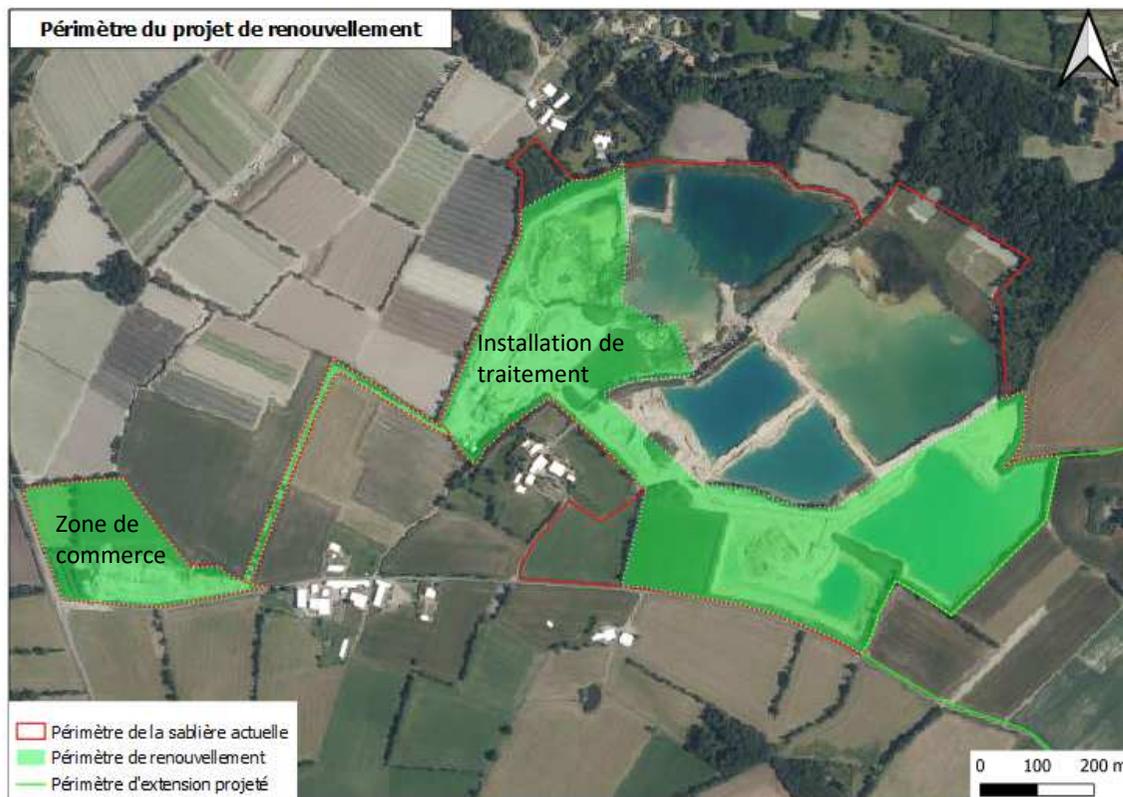
A. Le projet d'extension de la sablière de « la Gagnerie » Lafarge

**B. Le projet d'extension de la sablière « La Grande Garde » GSM**

C. Le principe d'exploitation retenu pour les projets d'extensions



## 2 LE PROJET PORTÉ PAR GSM –SABLIERE DE LA GRANDE GARDE



Renouvellement de 35 hectares (sur 65ha)  
- zone de commercialisation inchangée  
- Installation de traitement non déplacée

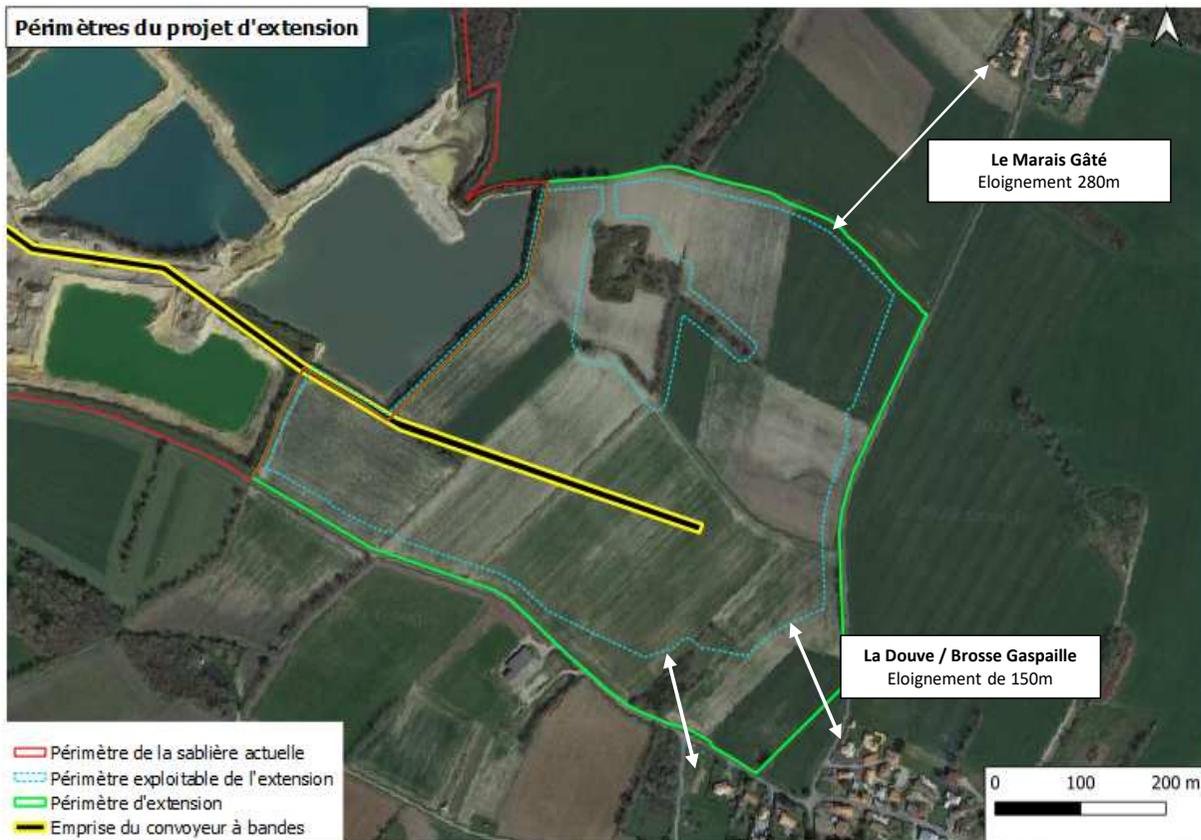


150 000 tonnes/an de déblais inertes maximum



- Réaménagement de **32 hectares de terrains agricoles** grâce à la valorisation de déblais inertes
- Création de **2ha de zone humide**

## 2 LE PROJET PORTÉ PAR GSM –SABLIÈRE DE LA GRANDE GARDE



Périmètre projeté de l'extension

### Plan de remise en état de l'extension

- Réalisation des travaux paysagers (haies, boisements) dès l'obtention de l'autorisation préfectorale d'exploiter.
- Création de 2km de haies
- Plantation 2.1ha de boisements
- 2.8ha de zones écologiques



Extension de 30 hectares dont 22.5ha pour l'extraction



300 000 tonnes de production annuelle maximum  
(pour 400 000 tonnes/an actuellement)  
250 000 tonnes de production annuelle moyenne  
(pour 300 000 tonnes/an actuellement)



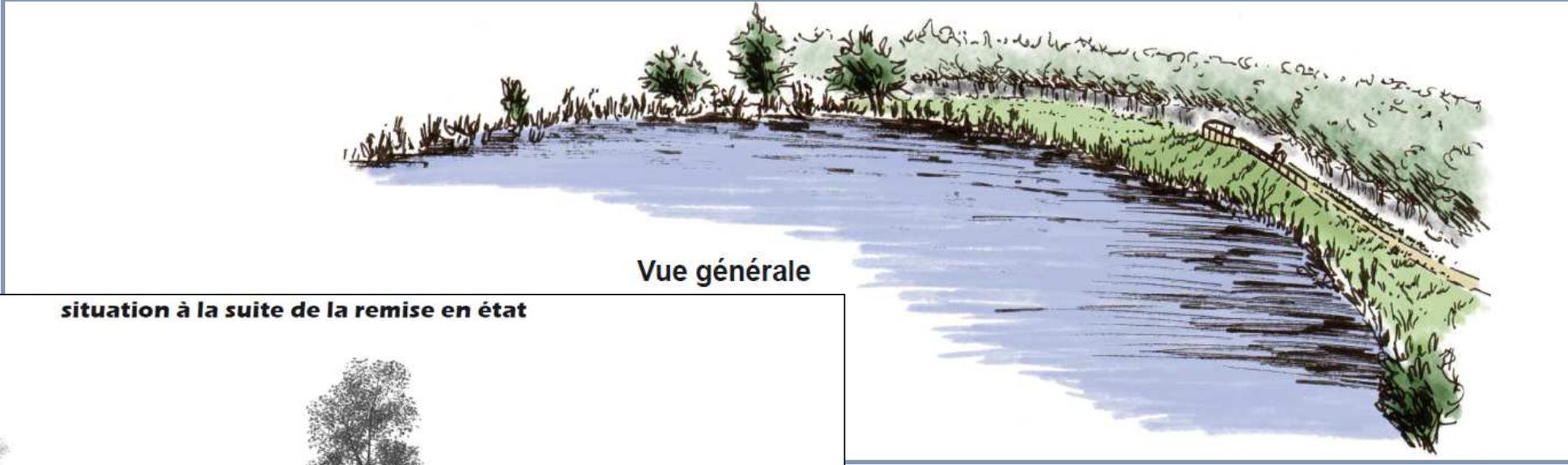
20 ans avec réaménagement coordonné



Transport du gisement par convoyeur jusqu'à  
l'installation de traitement

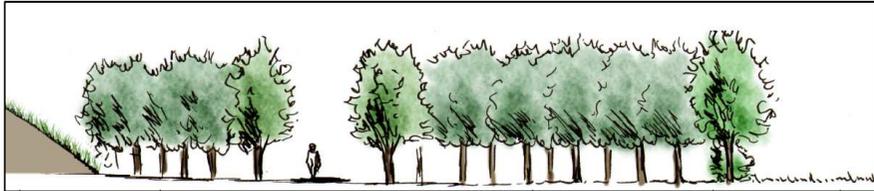
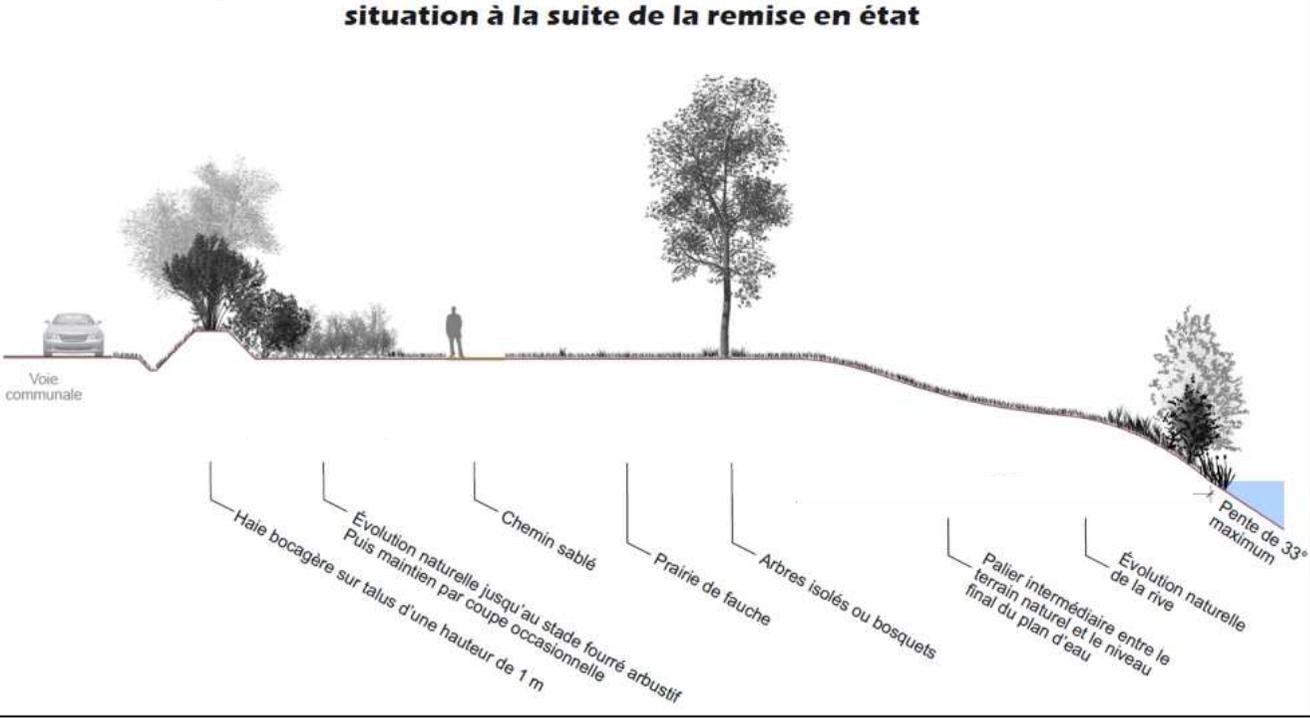


## 2 PAYSAGE - ESQUISSE DES AMENAGEMENTS PROPOSES



Vue générale

### situation à la suite de la remise en état



2

# PAYSAGE - ESQUISSE DES AMENAGEMENTS PROPOSES

### Vue d'ambiance de la berge du futur plan d'eau

Situation actuelle



Point de vue



Ambiance recherchée à la suite de la remise en état

### Vue depuis les abords de la Douve

Situation actuelle



Point de vue



Ambiance recherchée à la suite de la remise en état

## 2/ Les grandes lignes des projets d'extensions

- A. Le projet d'extension de la sablière de « la Gagnerie » Lafarge
- B. Le projet d'extension de la sablière « La Grande Garde » GSM
- C. Le principe d'exploitation retenu pour les projets d'extensions**



## 2 Principe d'exploitation retenu pour les projets d'extensions

### 1 Découverte de la terre végétale et des stériles (limons argileux)

- Stockages en merlons périphériques
- Réutilisation dans le cadre du réaménagement coordonné

### 2 Extraction à la pelle hydraulique et chargement du convoyeur

- Pelle à long bras
- Gisement en partie en eau (extraction de matériaux humides)
- Pas de pompage



### 5 Commercialisation des matériaux

- Accès inchangés RD 178 pour GSM et RD 937 pour LAFARGE
- Diminution de la production = diminution de la circulation



### 4 Lavage / Criblage des matériaux

- Les installations restent à leurs emplacements actuels
- Séparation des argiles et des sables/graviers
- Tri des sables et graviers selon leur granulométrie
  - Sables de 0 à 4mm
  - Graviers de 4 à 20mm



### 3 Transport des matériaux par convoyeur à bande puis par conduite hydraulique jusqu'aux installations de traitement.

- Remplace le transport par camions interne aux sites
- Évite les émissions de poussière et le bruit



### 3/ Prises en comptes des différents enjeux

- A. Biodiversité
- B. Acoustique et poussières
- C. Trafic routier
- D. Eau souterraine
- E. Agriculture
- F. Archéologie



## 3 PRISE EN COMPTE DES DIFFERENTS ENJEUX

### Etude biodiversité



**L'étude biodiversité** : l'objectif est de prendre en compte et d'assurer la pérennité des espèces floristiques et faunistiques présentes

- ✓ Réalisation des **inventaires de la faune et la flore** par des bureaux d'études indépendants et reconnus sur le site et au-delà de l'emprise des projets.
- ✓ **Une méthodologie normée** (durée, fréquence des passages, méthode d'observation et/ou d'écoute ...)
- ✓ Une **évaluation des effets bruts des projets** sur les espèces et milieux
- ✓ **Une adaptation des projets** pour réduire les effets des projets par la méthode ERC ( Eviter - Réduire –Compenser)



*Linotte mélodieuse*

### Etat initial

Les secteurs concernés par les demandes d'extensions se composent majoritairement de **champs cultivés ou de pâtures correspondant à des milieux ouverts s'inscrivant dans un contexte de bocage dégradé.**

Sont également présents une ancienne zone d'extraction de sable de superficie restreinte, des petits ensembles de fourrés, quelques haies, des boisements et des milieux aquatiques apportent une hétérogénéité en périphérie des projets.

### Intégration des enjeux dans les projets

Les emprises d'extension des sablières ont été choisies afin d'avoir un moindre impact sur les milieux les plus sensibles des périmètres étudiés.

Ainsi sont notamment évités :

- **Des milieux favorables à la reproduction des oiseaux patrimoniaux et/ou des chiroptères (haies, boisements, alignements d'arbres)**
- **Des mares et des plans d'eau qui accueillent la reproduction des amphibiens et des odonates**

### 3 PRISE EN COMPTE DES DIFFERENTS ENJEUX

#### Acoustique et



#### L'étude acoustique :

Une telle installation doit respecter des seuils d'émergence sonore. Pour ce faire, il est nécessaire de dresser l'ambiance acoustique du site actuel à l'aide de sonomètres.

- **L'état initial des ambiances sonores a été réalisé en Juillet 2021 pour GSM et en juin 2021 pour LAFARGE**
- **Les simulations sonores tenant compte des deux projets ont été réalisées en avril 2022**

Une fois le site en exploitation, la réglementation impose des mesures annuelles afin de vérifier le respect des limites réglementaires en limites des projets et aux habitations les plus proches.

#### Des mesures de réduction seront mises en place :

- **Merlons de hauteur variables afin de respecter les émergences réglementaires**
- **Suppression des « bips de recul » au profit de « cris du lynx »**

#### L'étude poussières :

Avant l'exploitation, un état initial des retombées de poussière est réalisé afin d'adapter le projet et les aménagements permettant de réduire au minimum l'impact sur le voisinage.

- **L'état initial des retombées de poussières a été réalisé sur Juin/Juillet 2021 pour GSM et en juillet 2021 pour LAFARGE**

Des mesures seront mises en place pour réduire les émissions de poussières durant l'activité

- **Mise en place et amélioration des systèmes d'arrosage des pistes**
- **Maintient des installations de traitement et des stocks à leurs emplacements actuels**
- **Transport des matériaux extraits par convoyeur (bandes transporteuses)**



Sonomètre

## 3 PRISE EN COMPTE DES DIFFERENTS ENJEUX

### Trafic routier



#### L'étude du trafic :

- Trajets de commercialisation inchangés (RD 178 et RD 937)
- Circulation des camions sur des routes adaptées
- Mise en double fret avec l'apport de remblais inertes

#### GSM :

- **Le trafic maximal actuel de la sablière peut représenter jusqu'à 3% du trafic total** sur la RD 178 (données trafic du département de 2016) en considérant le trafic maximal induit par la commercialisation des granulats (jusqu'à 400 000 tonnes/ans) et celui des remblais extérieurs pour le réaménagement de la sablière (jusqu'à 100 000 tonnes/ans). **Avec l'extension, ce trafic maximal est diminué à 2.7% du trafic total.**
- Le trafic moyen futur sera lui aussi inférieur au trafic actuel en considérant une baisse de la production et une hausse des remblais :
  - En 2021 = 55 PL/Jour en moyenne, soit 2.14% du trafic total (2 sens cumulés) (données trafic du département de 2016)
  - **Avec l'extension = 52 PL/jour en moyenne, soit 2% du trafic total sur la RD 178** (données trafic du département de 2016)

#### Lafarge :

- Pour une production maximum annuelle de 350 000 tonnes, le trafic actuel de la sablière représente 55 rotations de camions par jour, soit 1,6% du trafic total journalier (2 sens cumulés) sur la RD 937 (données trafic du département de 2016).
- Dans le cadre du projet d'extension, la **cadence de production moyenne envisagée de 250 000 tonnes**, nous amène à environ **40 rotations de camions** par jour (2 sens cumulés). Ce qui représente sur la RD 937 (données trafic du département de 2016), une diminution du trafic moyen journalier de : 1,6 % à **1,2 % du trafic total.**

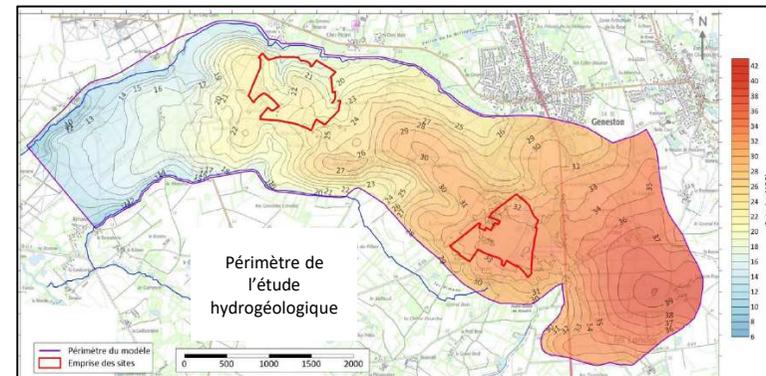
### 3 PRISE EN COMPTE DES DIFFERENTS ENJEUX

#### Eau souterraine



**Etude hydrogéologique** : déterminer les effets potentiels des deux projets d'extensions sur la nappe d'eau souterraine

- Réalisation d'une étude hydrogéologique => évaluation des **impacts cumulés des 2 projets**
- Création d'un modèle numérique de la nappe grâce aux suivis piézométriques denses de GSM et LHG depuis plus de 20 ans.



- Réalisation de deux types de simulations – Processus itératif :
  - Simulation à terme : impact de nos projets après activité et sites réaménagés
  - Simulation en phase transitoire : impact de nos projets durant l'exploitation - Prise en compte de scénarios maximisant les effets
- **Modification des projets depuis les réunions publiques tenant compte des résultats des simulations** :
  - changement du phasage d'exploitation,
  - modification des techniques d'extraction (extraction en eau sans pompage)
  - adaptation du périmètre sollicité en extraction et du réaménagement

**Objectif => garantir la pérennité des usages existants de l'eau (puits des riverains, captages agricoles,...)**

## 3 PRISE EN COMPTE DES DIFFERENTS ENJEUX

### Agriculture



**Etude Préalable Agricole :** Etudier et compenser les effets des deux projets sur l'économie agricole du territoire. Il s'agit d'une procédure réglementaire qui se déroulera en parallèle des demandes d'autorisation d'exploiter des sablières et de l'adaptation du PLU.

3 étapes :

1. Caractérisation de l'agriculture du territoire
2. Adapter les projets pour Eviter ou Réduire leurs effets
3. Elaboration de programmes d'actions en concertation avec la profession et les élus (Compensation collective)

**L'étape 1 :** la « caractérisation de l'agriculture du territoire » a été présentée aux agriculteurs de la commune le 19 novembre 2021.

**L'étape 2 :** « Adapter les projets pour Eviter ou Réduire leurs effets » est en cours avec la Chambre d'Agriculture.

#### Pistes de mesures

- Réaménagements agricoles
- Aides à la transmission et à l'installation (élevage)
- Restructuration parcellaire, circulation, réseaux d'eau
- Création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP)

**L'étape 3 :** « Elaboration de programmes d'actions en concertation avec la profession et les élus : compensation collective. Création d'un Comité Local (CA Pdl et représentants locaux, commune de Saint-Colomban, GrandLieu Communauté, PETR pays de Retz, GSM & LAFARGE)

#### Pistes de mesure de compensations collectives

- Lancement d'un « appel à projet »
- Financement d'actions par GSM & LAFARGE (montants calculés avec la Chambre d'Agriculture)



### 3 PRISE EN COMPTE DES DIFFERENTS ENJEUX

#### Patrimoine



#### ➤ Cartographie des entités archéologiques

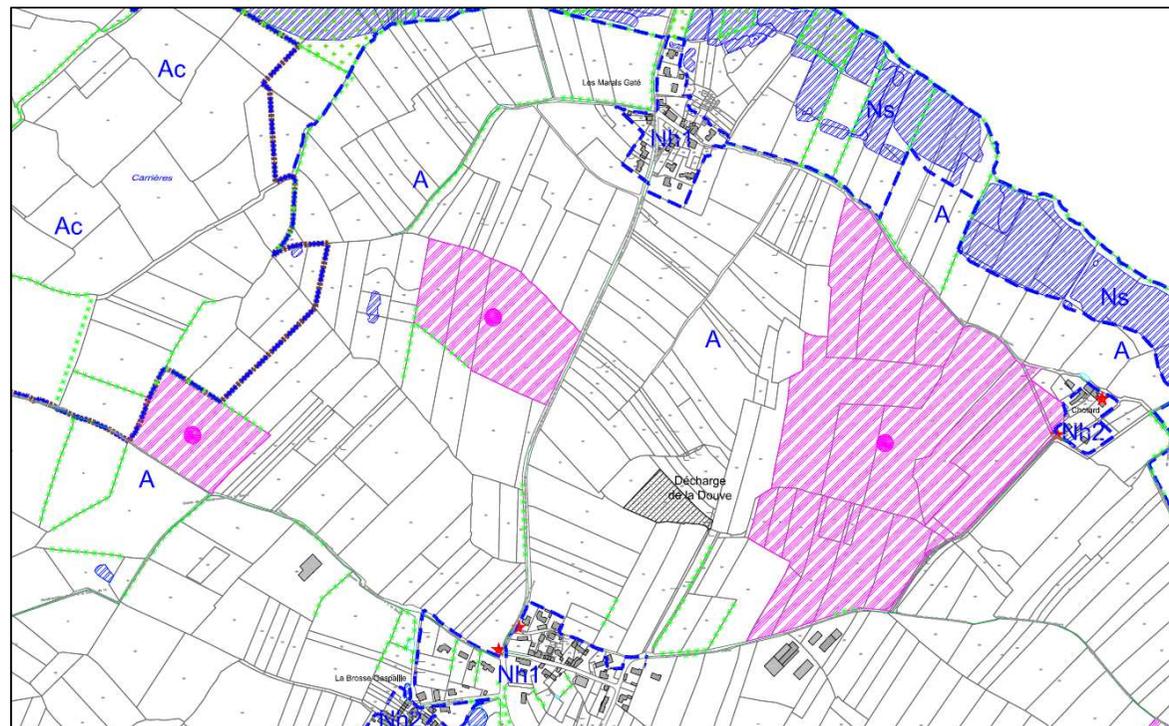
Le PLU de Saint-Colomban fait état d'entités archéologiques supposées sur les emprises des projets d'extensions.

Les porteurs de projet ont saisi le Service Régional de l'Archéologie (SRA) afin de recueillir son avis sur la sensibilité archéologique de ces emprises.

#### ➤ Diagnostics archéologiques

Les avis en réponse formulés par le SRA prescrivent la réalisation de diagnostics archéologiques préalablement à la mise en exploitation des terrains.

Ces diagnostics seront réalisés à l'avancée de l'exploitation des projets.



Extrait du PLU de Saint-Colomban

 Entité archéologique

3/ Zoom sur la procédure d'instruction des dossiers



## 3 ZOOM SUR LA PROCEDURE ICPE



### Etude d'impacts

Sur la base des études techniques et environnementales évoquées précédemment, l'ensemble des effets des projets sur l'environnement sont évalués et les mesures à mettre en place permettant d'éviter, de réduire et de compenser si nécessaires ces effets sont définies (Mesures ERC).

Un dossier de « demande d'autorisation d'exploitation de sablière », répondant à des exigences réglementaires strictes, seront alors rédigés et déposés à la Préfecture de Loire-Atlantique (un dossier pour GSM + un dossier pour LAFARGE). Ce dépôt marque le début de l'instruction de projets des sablières par les services de la Préfecture.

Ce dossier, outre les études techniques et environnementales évoquées ci-dessus, comporte les éléments suivants :

- **Une présentation générale** du projet (la société porteuse du projet, modalités d'exploitation, durées et rythme d'exploitation, phasages, réaménagement du sites, garanties financières ...)
- **Une étude d'impact** avec les effets du projet sur l'environnement et sur la santé humaine, les mesures ERC à ces effets, les modalités de suivi de ces mesures et de leurs effets, les solutions de substitution au projet examinées ...
- **Une étude de dangers** exposant les dangers que peut représenter le projet en cas d'accident et les mesures prises pour en réduire la probabilité et leurs conséquences

### Dépôts des dossiers

Les dossiers de demande d'autorisation d'exploitation des sablières seront déposés **durant l'été 2022**.

### 3 ZOOM SUR LA PROCEDURE ICPE



**Instruction des dossiers par les services de l'Etat :** La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) est le service en charge de l'instruction des dossiers de demandes. La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) est aussi consultée.

Ces services sont chargés notamment de contrôler la conformité réglementaire des projets. Il s'agit de vérifier que les projets respectent les réglementations en vigueur et que les mesures définies pour éviter, réduire et compenser (méthode ERC) les effets des projets sur l'environnement et la santé humaine soient adaptées et correctement dimensionnées.

Des compléments et/ou des modifications peuvent être alors demandés aux porteurs de projets en cas de manquement à la réglementation ou d'insuffisance dans les mesures proposées. **Le cas échéant, les projets peuvent connaître des modifications importantes à cette étape.**



**Enquête publique :** Une fois le dossier jugé recevable et complet par les services de l'Etat, et après avis de l'autorité environnementale, une enquête publique est organisée par la préfecture durant laquelle les municipalités proches et les citoyens peuvent faire part de leurs observations et demandes de modification des projets.

Un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif assurera la tenue de cette enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique qui dure 1 mois, le commissaire établit une synthèse des observations auxquelles les porteurs de projet doivent répondre. Selon les observations faites par les participants, **les projets peuvent à encore évoluer.**

Un rapport d'enquête publique est alors rédigé et le commissaire enquêteur émet un avis sur le projet.

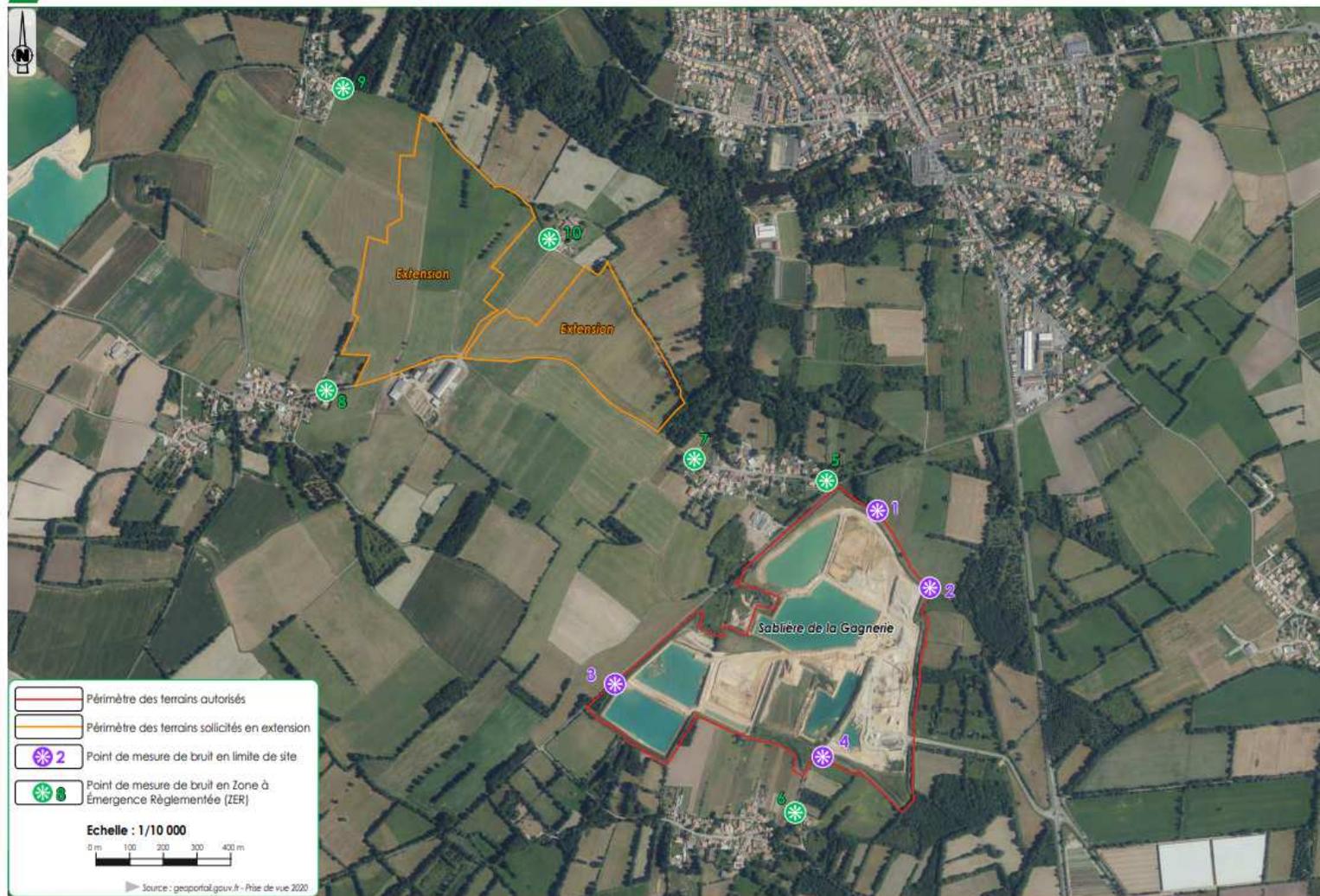
**Décision du préfet :** La décision finale d'autoriser ou non les projets appartient au préfet qui se base sur l'avis de ses services et sur l'avis du commissaire enquêteur.

# ANNEXES

1. Plan de localisation des mesures de bruit - Lafarge
2. Plan de localisation des mesures de retombées de poussières - Lafarge
3. Plan de localisation des mesures de bruit - GSM
4. Plan de localisation des mesures de retombées de poussières - GSM



**LAFARGE** ► LOCALISATION DES MESURES DE BRUIT



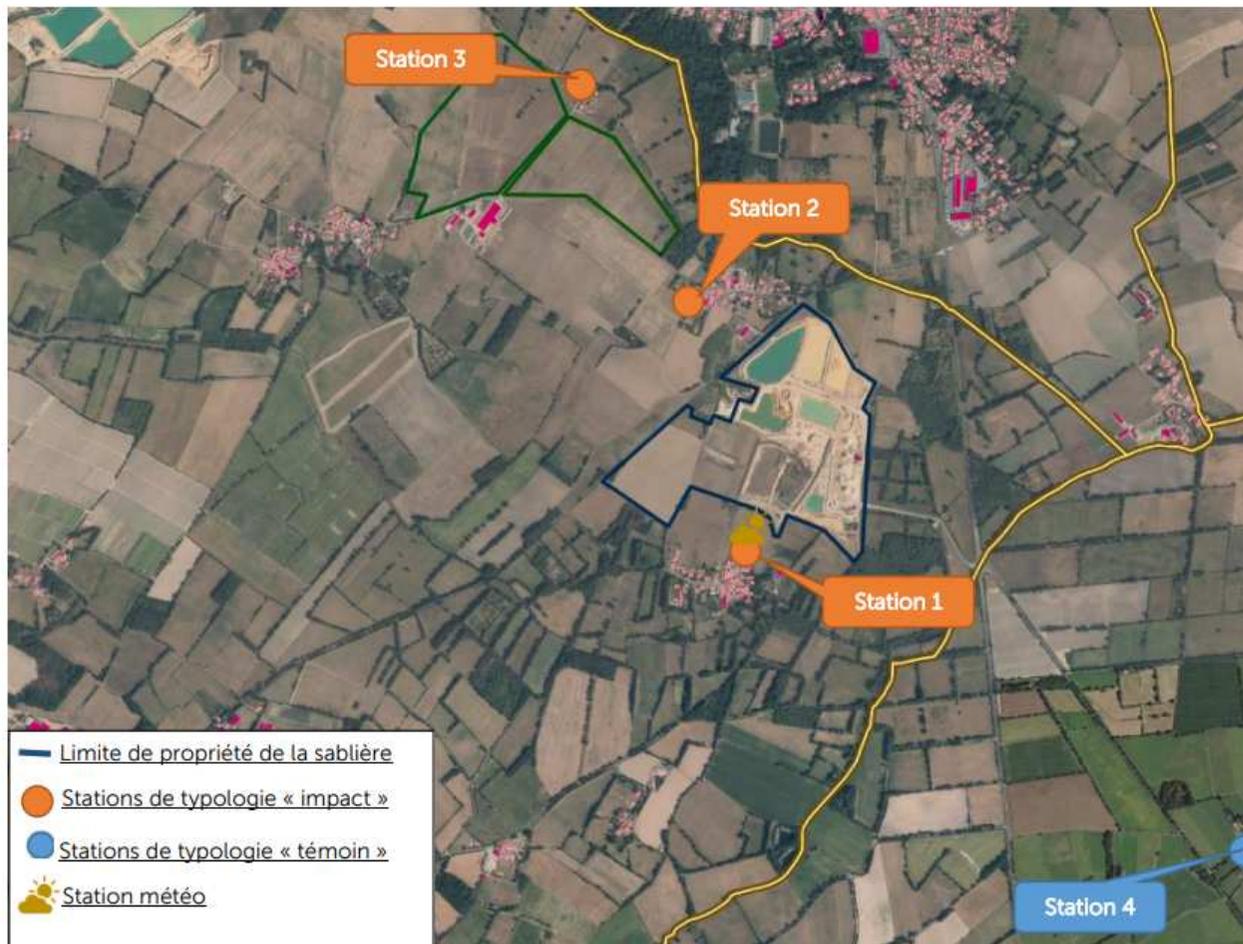


Figure 1. Localisation des aires d'échantillonnage



**LOCALISATION DES MESURES DE BRUIT**

**POINTS DE MESURE DE BRUIT PERIMETRES PROJETS**

- Points de mesures du projet
- Points de mesures actuels
- Périmètre exploitable de l'extension
- Périmètre projet

0 200 400 m





**RESEAU DE SURVEILLANCE DES RETOMBES DE POUSSIÈRES**

**RESEAU DE SURVEILLANCE**

-  Station météo
-  Station Témoin
-  P1 et P2 : Stations en limites de site
-  VD1 et VD2 : Stations aux habitations sous les vents dominants

**PERIMETRES PROJETS**

-  Périmètre exploitable de l'extension
-  Périmètre projet

0 200 400 m

